

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018

Mardi 2 avril 2019

Épreuve écrite d'admissibilité

19-DEC4-07219

Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation).

(Durée : 2 heures ; Coefficient : 2)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 13 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Sommaire du dossier documentaire (1 page)
- Documents photographiques (10 pages)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018

Mardi 2 avril 2019

Épreuve écrite d'admissibilité

SUJET :

Vous travaillez dans un musée qui a acquis chez un antiquaire de la ville un ensemble d'œuvres qui sera présenté dans la salle du musée consacrée aux nouvelles acquisitions.

Votre supérieur hiérarchique vous charge d'effectuer l'aller-voir¹ préalable à l'enlèvement de ces œuvres dans la boutique de l'antiquaire.

Les six œuvres concernées sont :

- Œuvre n°1 : Écharpe, cachemire. Longueur : 253 cm, largeur : 81 cm ;
- Œuvre n° 2 : Tapisserie, laine et soie. Hauteur : 205 cm, largeur : 170 cm ;
- Œuvre n° 3 : Lustre, bronze doré et pampilles de verre. Hauteur : 100 cm, diamètre au plus large : 70 cm. Poids : 25 kg (estimation) ;
- Œuvre n° 4 : Service à condiments sur son plateau, cristal taillé, céramique, bronze doré. Hauteur : 20 cm, largeur : 40 cm ;
- Œuvre n° 5 : Table à gibier. Plateau, marbre. Longueur : 210 cm, largeur : 80 cm, épaisseur : 3, 5 cm, poids 180 Kg (estimation). Piètement, bois sculpté, doré. Hauteur : 80 cm longueur : 200 cm, largeur : 70 cm ;
- Œuvre n° 6 : Sculpture, 3 cercles métalliques suspendus dans un passage couvert longeant une partie de la boutique. Diamètre : 150 cm, poids 15 kg chacun (estimation).

La boutique de l'antiquaire (documents annexes n°1 et n°2) est composée de deux salles de présentation au rez-de-chaussée et d'une salle de présentation au sous-sol uniquement accessible par escalier. L'antiquaire utilise le passage couvert longeant une partie de la boutique pour y exposer la sculpture (œuvre n°6).

De la rue, l'accès à la boutique se fait au moyen de deux marches et d'un pas de porte. Toutes les œuvres sont situées au rez-de-chaussée de la boutique à l'exception de la tapisserie et du lustre (sous-sol) et de la sculpture (passage couvert).

Dans le musée, la salle des nouvelles acquisitions, située au 1er étage, est accessible par un monte-charge. Cet espace sera pour l'occasion équipé d'une scénographie muséale conformément à l'avant-projet sommaire APS (en documents annexes n°3.1 et n°3.2).

Dans le respect des règles de conservation préventive et de la sécurité des œuvres, vous adresserez, à la date de ce jour, à votre supérieur hiérarchique, une note récapitulant vos préconisations quant à la manipulation, au transport et à la présentation de chaque œuvre dans le musée.

Remarques : Dans un premier temps, la sculpture ne sera pas exposée. Le lustre, lui, sera suspendu en état de fonctionnement.

¹ Déplacement in situ effectué par un restaurateur, un régisseur, ou un transporteur, afin d'avoir une vision précise des opérations techniques à réaliser par rapport à des œuvres.

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018

Mardi 2 avril 2019

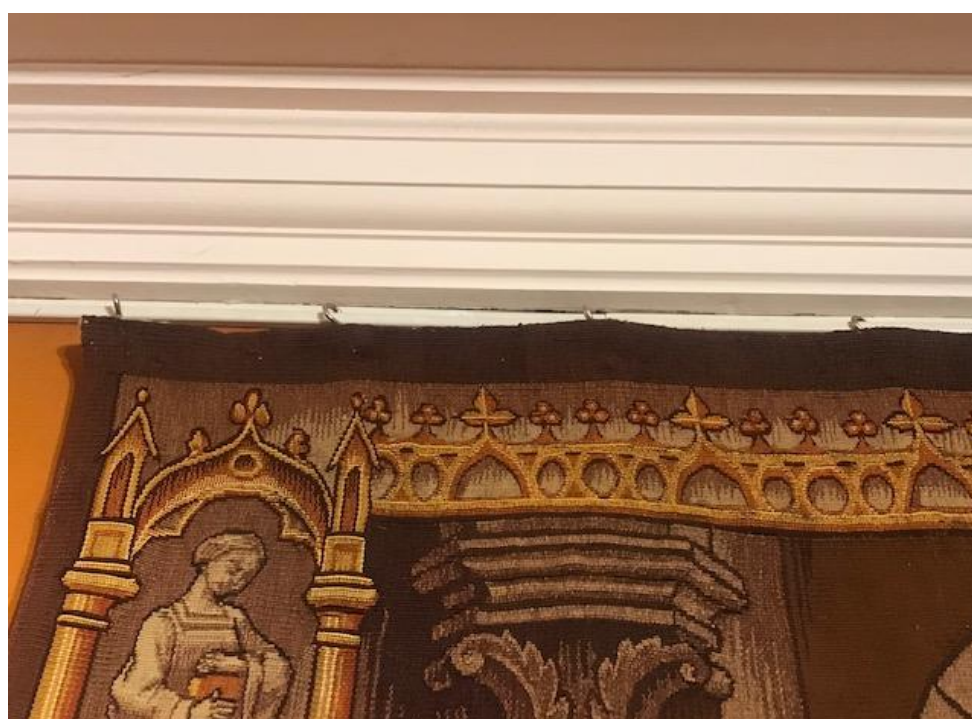
Épreuve écrite d'admissibilité

SOMMAIRE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE

Œuvre n° 1	Écharpe, cachemire. Longueur : 253 cm, largeur : 81 cm	Page 4
Œuvre n° 2	Tapiserie, laine et soie. Hauteur : 205 cm, largeur : 170 cm	Page 5
Œuvre n° 3	Lustre, bronze doré et pampilles de verres. Hauteur : 100 cm, diamètre au plus large : 70 cm. Poids : 25 kg (estimation)	Page 6
Œuvre n° 4	Service à condiments sur son plateau, cristal taillé, céramique, bronze doré. Hauteur : 20 cm, largeur : 40 cm	Page 7
Œuvre n° 5	Table à gibier. Plateau, marbre. Longueur : 210 cm, largeur : 80 cm, épaisseur : 3, 5 cm, poids 180 kg (estimation). Piètement, bois sculpté et doré. Hauteur : 80 cm, longueur : 200 cm, largeur : 70 cm	Page 8
Œuvre n° 6	Sculpture, 3 cercles métalliques suspendus dans un passage couvert longeant une partie de la boutique. Diamètre : 150 cm, poids 15 kg chacun (estimation)	Page 9
Document annexe n° 1	Porte d'entrée de la boutique	Page 10
Document annexe n° 2	Escalier de la boutique	Page 11
Document annexe n° 3.1	Avant-projet sommaire (APS) du scénographe	Page 12
Document annexe n° 3.2		Page 13



Œuvre n°1: Écharpe, cachemire. Longueur : 253 cm, largeur : 81 cm



Œuvre n° 2 : Tapisserie, laine et soie. Hauteur : 205 cm, largeur : 170 cm



Œuvre n° 3: Lustre, bronze doré et pampilles de verre. Hauteur : 100 cm, diamètre au plus large : 70 cm. Poids : 25 kg (estimation)



Œuvre n° 4 : Service à condiments sur son plateau, cristal taillé, céramique, bronze doré.
Hauteur : 20 cm, largeur : 40 cm



Œuvre n° 5 : Table à gibier. Plateau, marbre. Longueur : 210 cm, largeur : 80 cm, épaisseur : 3, 5 cm, poids 180 kg (estimation).
Piètement, bois sculpté et doré.
Hauteur : 80 cm, longueur : 200 cm, largeur : 70 cm



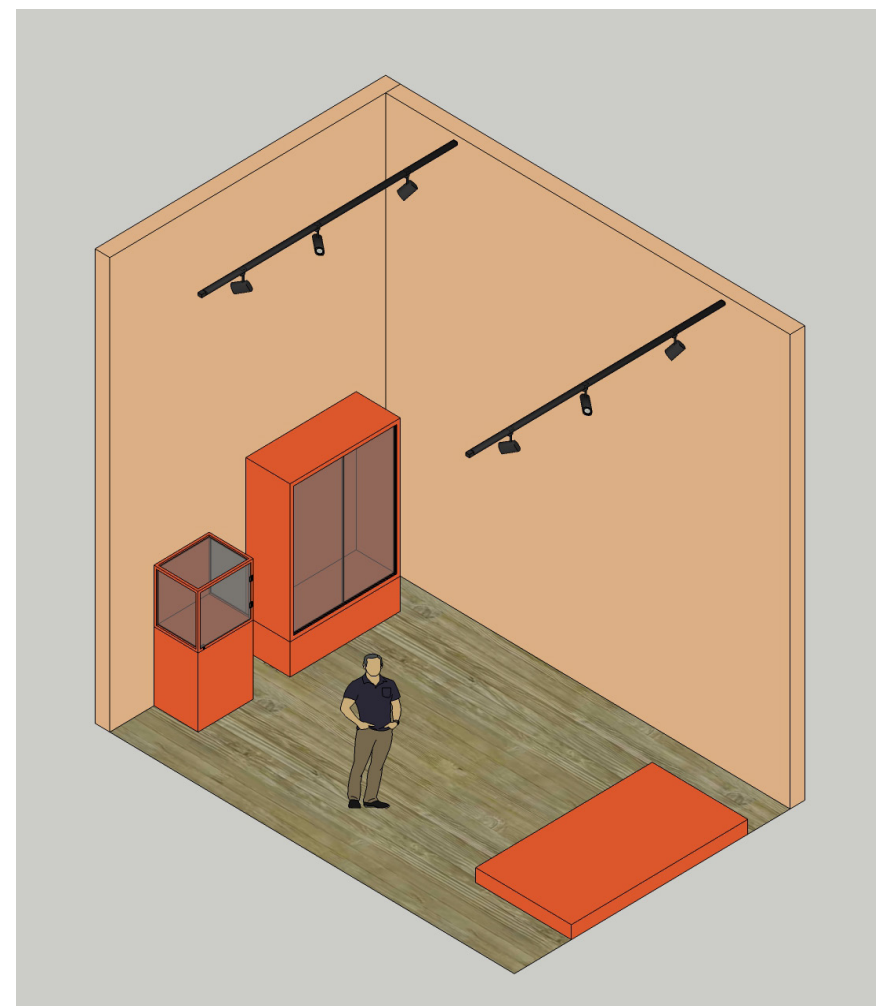
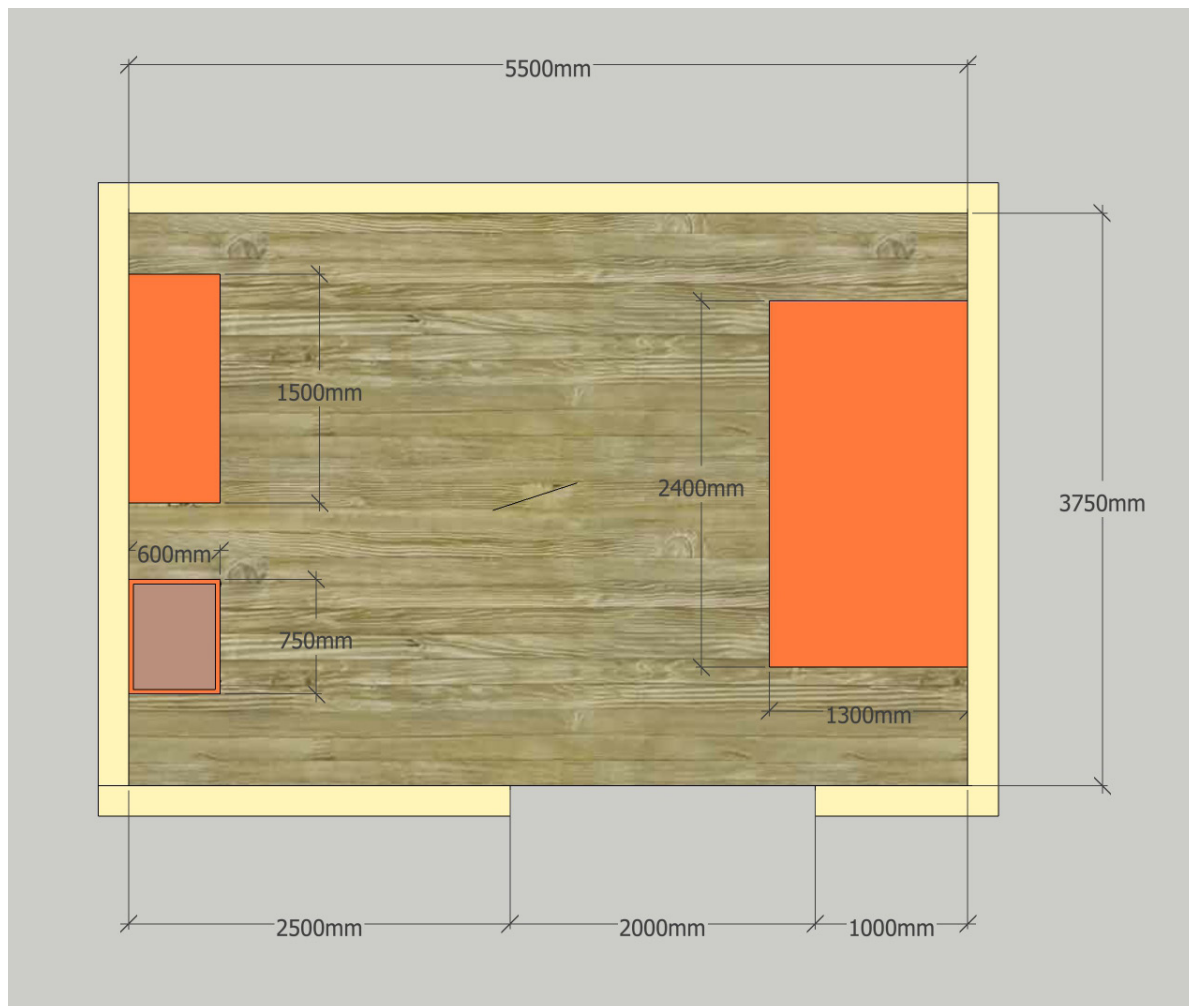
Œuvre n° 6 : Sculpture, 3 cercles métalliques suspendus dans un passage couvert longeant une partie de la boutique. Diamètre : 150 cm, poids 15 kg chacun (estimation)



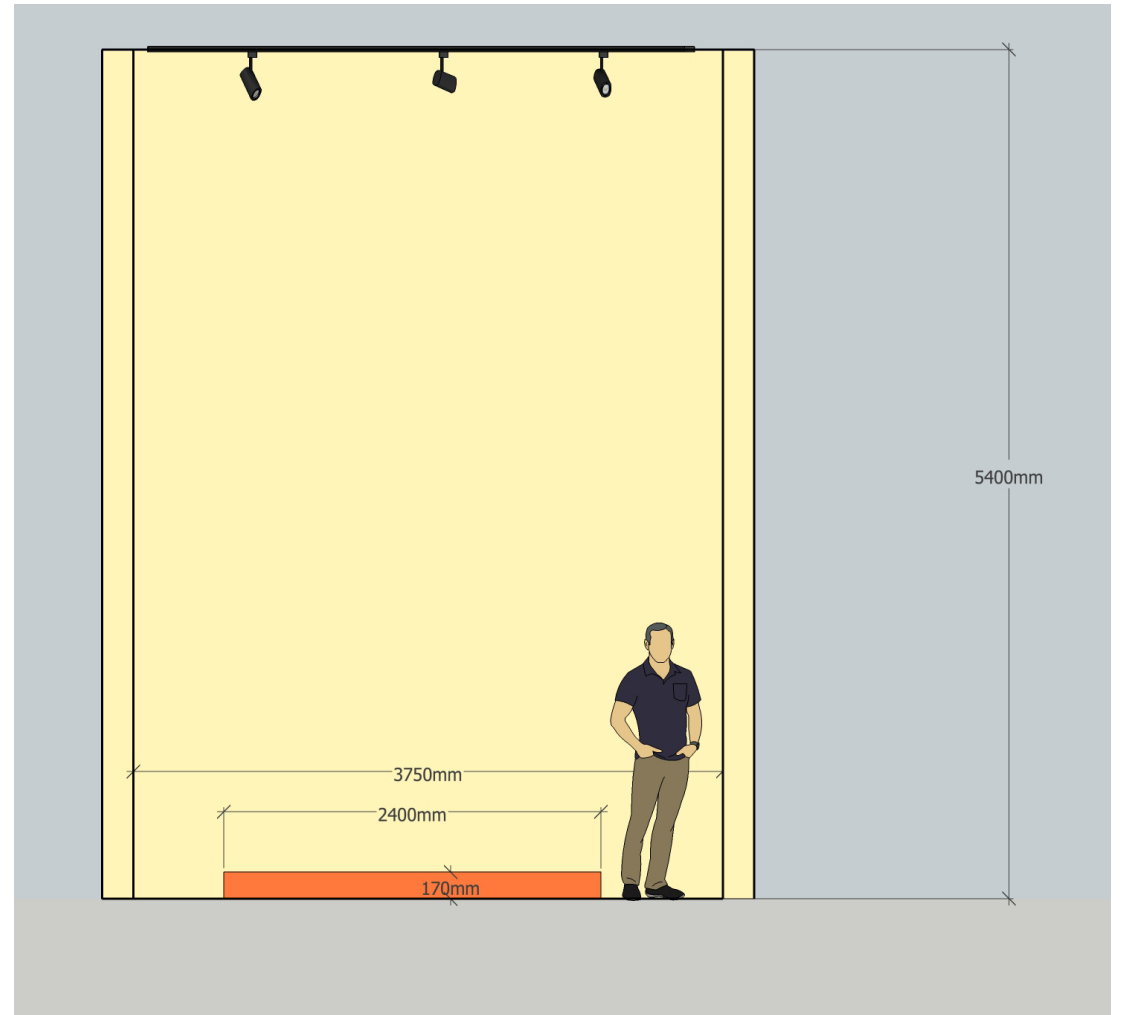
Document annexe n°1: Porte d'entrée de la boutique



Document annexe n°2: Escalier de la boutique



ACTUALITÉ DU MUSÉE: Nouvelles acquisitions		
Maitrise d'ouvrage:		
Maitre d'oeuvre: Studio Sylvain Bontoux	PHASE: APS	DATE: 20.11.2018



ACTUALITÉ DU MUSÉE: Nouvelles acquisitions

Maitrise d'ouvrage:

Maitre d'oeuvre: Studio Sylvain Bontoux

PHASE: APS

DATE: 20.11.2018